

SERVICE CIRCULATION

Tél. : 03 87 98 93 55

ARRETE

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542.1 à L.2542-4

Vu le Code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux sur le réseau ENEDIS, rue du Maréchal Joffre,

Arrête :

Article 1 : L'entreprise WETP procédera, pour le compte d'ENEDIS, à des travaux sur le réseau basse tension rue du Maréchal Joffre, tronçon compris entre la rue du Général Houchard et la rue Douaumont, **le 1^{er} et le 2 février 2021.**

Article 2 : Durant cette période, la circulation des véhicules sera interdite sauf pour les riverains. Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant au droit des travaux. Une déviation sera mise en place par les rues Houchard, Ferry et Douaumont. L'accès des riverains se fera uniquement par la rue Douaumont.

Article 3 : L'entreprise WETP sera chargée de mettre en place les présignalisations et signalisations réglementaires de chantier ainsi que le dispositif de déviation.

Article 4 : Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule laissé en stationnement en infraction au présent arrêté et dont la présence est de nature à apporter une gêne pour les travaux, pourra être enlevé par les soins de l'Administration aux frais et risques de son propriétaire.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarreguemines, le 28 janvier 2021



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Sébastien JUNG

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

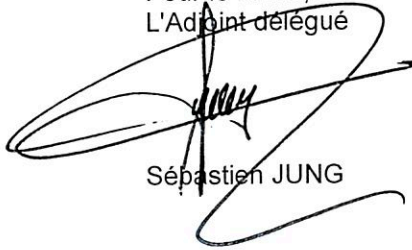


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le présent arrêté a été publié le *29.01.2021* selon les formes locales accoutumées.

Fait à Sarreguemines, le
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

29.01.2021



Sébastien JUNG

